

Si c'est là l'avis du Gouvernement, j'y souscris. Je ne vois pas pourquoi l'on doit garder les mêmes vérificateurs d'année en année sans égard à leur compétence. J'estime que le ministre devrait, en toute justice, accepter cette suggestion que je lui fais. Il m'a laissé l'impression, comme à plusieurs de nos collègues, je pense, qu'il avait quelque raison de croire — il a employé un langage fort prudent — que le personnel de Touche & Cie s'était prêté à une propagande disséminée par tout le Canada dans les journaux en vue d'embarrasser le Gouvernement dans sa décision de charger de vérificateurs. Or, en toute justice envers les membres du comité comme envers la maison Touche & Cie, il devrait, il me semble, soit amplifier sa déclaration et en démontrer la vérité, soit la retirer, afin que les membres du comité puissent croire que l'affaire n'est pas si mauvaise qu'elle le leur paraissait. Le ministre a affirmé en outre que tous les députés ministériels appuyaient les Chemins de fer nationaux et qu'aucun d'eux ne voulaient de fusion ou d'unification. J'accepte volontiers sa déclaration; je ne puis produire de preuve du contraire. Mais je dis, en toute justice envers le Gouvernement et le plus sérieusement possible, que nombre de Canadiens en sont venus à douter aujourd'hui du sentiment du Gouvernement à propos de la fusion des chemins de fer et seraient bien aises d'entendre le premier ministre répéter sa déclaration de 1930: "Fusion, jamais; concurrence, toujours." Je dis au ministre des Chemins de fer que, vu la situation et l'agitation poursuivie depuis quelques mois, de fait, depuis quelques années, le premier ministre devrait, en justice pour le peuple canadien, se prononcer de nouveau à cet égard.

Je donnerai un avis au ministre et il sait s'il l'acceptera. Il dit que la maison Touche et Compagnie a fait la vérification jusqu'ici, cette année, et de plus que ses membres se présenteront devant le comité des chemins de fer et de la marine commerciale, de sorte qu'ils continueront leur travail pendant quelque temps. Je propose donc que nous changions la date mentionnée dans le projet de loi, afin que les nouveaux vérificateurs soient nommés pour 1936. Autrement dit, maintenant les vérificateurs actuels en fonction durant l'année 1935. D'abord, ce serait une réponse à ceux qui pourraient insinuer que les vérificateurs Touche et Compagnie reçoivent leur congé en raison de leur incompétence et, à mon sens, le Gouvernement serait tout à fait justifié d'opérer le changement, étant donné que le choix des vérificateurs est de son ressort. Mais étant donné que les présents vérificateurs doivent nécessairement continuer leur travail pendant un certain temps,

et étant donné que la mutation doit s'opérer à la fin de l'année civile, si le ministre voulait déclarer dans le bill que le changement projeté aura lieu en "1936", il réglerait la situation et donnerait satisfaction à tout le monde. Du moins, il me donnerait satisfaction.

L'hon. M. MANION: Quant au premier commentaire de l'honorable député sur ce que j'ai dit de Touche et Compagnie, je vais tâcher de répéter mes paroles, autant que je m'en souviens, — et je ne les ai pas prononcées sans ample réflexion, — car je ne crois pas qu'il exige de moi la moindre rétractation, quand je les aurai répétées au mieux de mon souvenir. J'ai affirmé qu'on m'avait dit que le bureau Touche et Compagnie avait encouragé la propagande ou quelque chose en ce sens. J'ai dit que j'espérais que ce n'était pas vrai et que je ne pouvais croire que ce le fût, parce que si ce l'était, les vérificateurs auraient manqué à leur devoir et devraient être destitués. C'est ce que je voulais dire, et c'est ce que j'ai dit, je pense.

M. HANBURY: Puis-je interrompre le ministre? S'il ne croyait pas le potin fondé, pourquoi avoir même énoncé la chose? Etait-ce équitable?

L'hon. M. MANION: C'est discutable. J'ai ajouté qu'il semblait presque certains que les renseignements utilisés vinssent des vérificateurs, et je répète que je n'ai rien à rétracter. J'ai dit trois ou quatre fois, cet après-midi, que ni moi ni le cabinet ne blâmons Touche et Compagnie. Pour ma part, je crois que c'est pour eux un témoignage suffisant; du moins, c'est le seul qu'ils recevront. C'est assez net, je pense.

Quant à l'avis de garder en fonctions les vérificateurs actuels que mon honorable ami nous donne, il est très bien motivé, et l'idée m'est venue que nous aurions à prendre semblable parti, car le congédiement des vérificateurs de l'an dernier, c'est-à-dire Touche et Compagnie, s'est opéré automatiquement le 31 décembre. L'article 13, paragraphe 2 de la loi de 1933, concernant les Chemins de fer nationaux canadiens et le Pacifique-Canadien, sous l'empire de laquelle nous nommons les vérificateurs, est ainsi conçu:

Par dérogation aux dispositions de la présente loi, les vérificateurs actuels des Chemins de fer nationaux du Canada continueront à exercer leurs fonctions en cette qualité jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés en vertu de la présente loi et soient entrés en fonction.

Le texte ci-dessus fait l'affaire, je pense. Je ne voudrais pas exécuter immédiatement mon dessein et si mon honorable ami veut se fier à ma parole, après la troisième lecture du bill, je m'efforcerai de réaliser en temps et lieu ce qu'il me conseille de faire.